**CONCEPT NOTE**

**Titre du projet : *Renforcement des capacités d’enquête et de poursuite judiciaires des auteurs des violations des droits de l’Homme y compris les victimes de VSBG liées à la crise au Burundi et au rétablissement de la sécurité communautaire dans les zones touchées par la crise.***

1. **Contexte justificatif global du projet**
* Depuis le début de la crise au Burundi au mois d’avril 2015, la situation sécuritaire s’est détériorée dans les zones affectées et les violations des droits de l’homme se sont accrues. Les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, les tortures et les arrestations et détentions arbitraires ainsi que des cas de viols sont rapportés quasi quotidiennement. La plupart de ces violations des droits de l’homme ne sont pas enquêtés, ni poursuivis par les autorités nationales. Les limites de l’appareil judiciaire dans ce contexte constituent un défi majeur pour le dialogue national et par conséquent pour la réconciliation nationale et la cohésion sociale. Il est vrai que la crise soumet les structures existantes, dont les systèmes judiciaires, à une pression accrue mais elle offre également une opportunité de renforcer l’accès à la justice.
* La répression des cas de violences sexuelles reste également problématique dans le contexte actuel car les victimes ne portent pas plainte et ont un accès limité aux services de soutien (en raison de la crainte de représailles, la stigmatisation, l'insécurité, l’impunité, le règlement des comptes, etc.).
* Ainsi, le renforcement des capacités d’enquêtes et de poursuites judiciaires au niveau national en vue de lutter contre l’impunité des auteurs des violations des droits de l’homme ainsi que la mise en place et l’opérationnalisation d’un centre de prise en charge holistique des vctimes des violences sexuelles dans les zones affectées constituent des enjeux importants pour la restauration de la paix.
* Dans le domaine de la sécurité communautaire, la confiance entre la population et la police s’est détériorée dans les provinces de conflit. Il s’avère ainsi urgent de renouer les relations de collaboration à travers la mise en œuvre du concept de police de proximité/sécuritaire communautaire, en permettant aux communautés de jouer un rôle actif dans la définition de leurs besoins de sécurité et de sûreté, et en prenant part à la planification dans ce domaine .

De manière globale, le contexte de la crise est caractérisée par :

* L’impunité des violations des droits de l’homme au Burundi y compris les violences sexuelles en période de conflit
* Les limites des juridictions nationales dans la lutte contre l’impunité de ces violations des droits de l’homme en période conflit
* L’inexistence de mécanisme de protection et de réponse holistique aux victimes de violences sexuelles dans les zones affectées par la crise.
* La faiblesse de la sécurité communautaire pour assurer la protection effective des populations locales et la cohésion sociale dans les zones affectées par la crise
1. **Justification du financement par les fonds PBF**
* La réponse judiciaire aux violations des droits de l’homme dans un contexte de crise est un facteur essentiel pour faciliter le dialogue national, la réconciliation et la cohésion sociale
* Ce contexte de crise, non seulement a rendu vulnérable les populations locales, mais également a affaibli les capacités des organes des poursuites à véritablement engager des procédures judiciaires effectives et efficaces
* Quoique la procédure judiciaire une fois engagée puisse prendre un temps relativement long, les activités de documentation, de suivi judiciaire, d’accès à la justice et de renforcement des capacités peuvent être réalisées dans une courte durée. En effet, ces activités préparent des initiatives à long terme liées au processus judiciaire proprement dit. Il s’agit donc des actions catalytiques.
* Ce projet s’inscrit dans le cadre du processus de résolution de la crise sous son volet de réconciliation et cohésion sociale. Il sera donc conduit en parfaite harmonie avec le bureau du Conseiller spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi.
* La mise en œuvre des actions proposées sera rapide dans la mesure où les questions des violations des droits de l’homme sont en parfaite harmonie avec la mission de l’équipe du Conseiller Spécial du Secrétaire Général dans la Région des Grands-Lacs, M. Jamal Benomar. Cet appui ouvre aussi la voie à l’effectivité de la mise en œuvre du mandat de la Commission Vérité et Réconciliation.
* Concernant les réponses en matière des VSBG et de sécurité communautaire, la mise en place des centres de prise en charge holistique des victimes et la mise en œuvre du concept de police de proximité sont des besoins réels et urgents dans le contexte actuel de crise et constituent même des priorités du gouvernement.
* Par ailleurs, ces appuis sont de nature à générer des fonds supplémentaires dans ce sens que la lutte contre l’impunité des violations des droits de l’homme et le rétablissement de la sécurité communautaire pendant la période de crise sont des piliers sur lesquels se fondera le dialogue politique d’une part et la réconciliation nationale d’autre part, conditions sine quoi none du développement durable.

**Alignement du projet au cadre programmatique du PNUD**

Axe 1 : Renforcement de l’état de droit, consolidation de la bonne gouvernance et promotion de l’égalité du genre

Résultat(s) de l’UNDAF (Plan cadre des Nations Unies pour le développement) :

 1.1 Les systèmes judiciaire et sécuritaire ainsi que les institutions de protection des droits de la personne humaine, de lutte contre l’impunité et de promotion de la réconciliation nationale sont performants (y compris l’indépendance du judiciaire) et sensibles au genre et au VIH.

1.1.1 Les systèmes judiciaires, sécuritaire et pénitentiaire fonctionnent dans un cadre institutionnel et légal reformé conformément aux standards internationaux des droits de l’Homme.

Résultat(s) attendu(s) du Programme de pays (Country Programme Document- CPD) :

1. La politique de réforme législative et institutionnelle de la justice et le fonctionnement régulier et efficace du système pénitentiaire et de l’assistance juridique sont mis en œuvre.

1. **Objectifs du projet**

**3.1 Objectif général du projet**

Contribuer à la consolidation de la paix à travers la lutte contre l’impunité des violations graves des droits de l’homme y compris les violences sexuelles et basées sur le genre, et le rétablissement de la sécurité communautaire dans les zones affectées par la crise au Burundi

**3.2 Objectifs spécifiques**

* Documenter et référencer les cas de violations graves des droits de l’homme commises et de violences sexuelles liées au conflit sur le territoire national ;
* Renforcer les capacités des acteurs judiciaires nationaux dans la répression des violations des droits de l’homme, y compris les VSBG ;
* Assurer un suivi du traitement judiciaire de ces violations à travers les juridictions et les parquets et en produire des rapports périodiques;
* Appuyer les victimes des violations des droits de l’homme y compris les victimes des violences sexuelles liées au conflit devant les juridictions nationales et les mécanismes régionaux et internationaux ;
* Fournir un accès aux réponses holistique, rapides et pérennes aux victimes des violences sexuelles et basées sur le genre dans les zones affectées par la crise ;
* Renforcer les mécanismes de sécurité communautaire impliquant tous les acteurs au niveau local dans les provinces affectées par la crise, plus particulièrement dans la marie de Bujumbura et dans la province de Bujumbura Rural.
1. **Résultats clés attendus**
2. **Les violations des droits de l’homme y compris les violences sexuelles liés au conflit commises sur le territoire national burundais sont documentées.**

***Activités indicatives***

* Identifier et former des acteurs des droits de l’homme pour documenter et référencer les cas des violations des droits de l’homme (conjointement avec l’Office des droits de l’homme) ;
* Conduire un rapport Mapping des violations sur la période de 2015-2016 ;
* Organiser des ateliers d’échanges sur les rapports de mapping au niveau provincial et au niveau central ;
* Mettre en place en système d'alerte des violations des droits de l'Homme.
1. **Le monitoring judiciaire des violations des droits de l’homme dans le système judiciaire burundais est assuré.**

***Activités indicatives***

* Former une équipe de moniteurs judiciaires des violations des droits de l’homme y compris les VSBG ;
* Assurer le monitoring judiciaire : production des rapports ;
* Organiser des ateliers d’échanges avec les différentes parties prenantes y compris les acteurs judiciaires eux-mêmes.
1. **Les capacités techniques et opérationnelles des enquêteurs et magistrats sont renforcées en matière de poursuite des violations des droits de l’homme.**

***Activités indicatives***

* Appuyer le Parquet Général de la République dans l’élaboration d’une stratégie des poursuites des violations des droits de l’homme ;
* Assurer des sessions de renforcement des capacités des acteurs judiciaires en matière des poursuites des violations des droits de l’homme ;
* Assurer un encadrement judiciaire au Parquet Général de la République dans la conduite des enquêtes et poursuites des violations massives des droits de l’homme ;
* Appuyer à l’organisation des audiences itinérantes.
1. **Les victimes des violations de droits de l’homme bénéficient d’une assistance juridique et judiciaire gratuite au niveau national et au niveau des mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits de l’homme, de la phase pré-juridictionnelle jusqu’à l’obtention des réparations.**

***Activités indicatives***

* Former les avocats des bureaux de consultation juridique gratuite des barreaux de Bujumbura et Gitega sur l’utilisation des mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l’homme en faveur des victimes ;
* Assurer une assistance juridique et judiciaire aux victimes des violations des droits de l’homme y compris les victimes des violences sexuelles liées au conflit devant les instances judiciaires nationales, régionaux et internationaux ;
* Appuyer la mise ne place et l’opérationnalisation d’un centre de prise en charge holistique des victimes des violences sexuelles et basées sur le genre dans la province de Rumonge (prise en charge juridique et judiciaire, médical, psychosocial, abri temporaire).
1. **Les victimes des violences sexuelles en période de conflit bénéficient d’une assistance holistique, rapide et pérenne dans une des provinces touchées par la crise.**

***Activités indicatives***

* Appuyer la production d’un état des lieux des violences sexuelles et basées sur le genre dans les provinces de Rumonge et de Bujumbura Rural ;
* Soutenir la création et l’opérationnalisation d’un Centre de prise en charge intégrée des victimes des violences sexuelles et basées sur le genre dans la province de RUMONGE (services juridiques et judiciaires, santé, psychosocial et abris temporaire) en partenariat avec le Gouvernement (Ministère de la Justice, de la sécurité, du Genre et de la santé) ;
* Assurer le renforcement des capacités techniques du personnel du Centre ;
* Assurer le suivi- évaluation du fonctionnement du Centre.
1. **Les mécanismes de sécurité communautaire sont renforcés dans les provinces touchées par la crise.**

***Activités indicatives***

* Appuyer la production d’un état des lieux de la situation sécuritaire dans les provinces touchées par la crise ;
* Soutenir la mise en place des comités mixtes de sécurité qui soient inclusifs et qui tiennent compte de la dimension genre ;
* Appuyer l’élaboration et la mise en œuvre des plans de renforcement des capacités des membres des comités mixtes de sécurité ;
* Appuyer l’élaboration et la mise en œuvre des plans d’action en matière de sécurité et qui soient sensibles au genre au niveau des comités mixtes de sécurité ;
* Assurer un suivi évaluation du processus de mise en œuvre de ce plan d’action et son impact sur la sécurité communautaire.

1. **Intégration du Projet dans la programmation globale du PNUD en matière d’Etat de Droit et synergies avec les autres agences**
* Ce projet est en cohérence avec la programmation globale du PNUD dans le domaine de l’Etat de Droit et contribuera à optimiser l'impact des appuis apportés dans le cadre du projet d’appui à la promotion de la bonne gouvernance, de l’Etat de Droit et de la Consolidation de la Paix au Burundi.
* Il est aussi destiné à être complémentaire avec les initiatives existantes dans ce domaine notamment avec l’Office du Haut-Commissariat des Nations-Unies aux droits de l’homme, ONU Femmes et UNFPA. Il pourra également assurer les synergies nécessaires et la complémentarité avec d’autres projets existants.
* Tous ces projets contribuent aux résultats du programme global Etat de Droit des Nations-Unies dans le cadre du « Rule of Law Global Focal Point » et en parfaite harmonie avec l’équipe du Conseiller Spécial du Secrétaire Général dans la Région des Grands-Lacs
* L'équipe du projet sera également chargée de développer et d’exploiter les synergies avec les autres initiatives au niveau des différents partenaires dans ce domaine.
1. **Les Agences d’Exécution**
* **Le Programme des Nations-Unies pour le Développement**
* **L’Office du Haut-Commissaire des Nations-Unies aux Droits de l’Homme**
* **Partenariat possible avec UNFPA, UNWOMEN, UNHCR**
1. **Couverture géographique : Territoire national**
2. **Durée du projet et Financement**
* Durée prévue : 24 mois (2016-2017)
* Le coût total estimé à USD 1.000.000
1. **Budget indicatif**

|  |  |
| --- | --- |
| **Résultat 1** | **$USD 50.000** |
| **Résultat 2** | **$USD 100.000** |
| **Résultat 3** | **$USD 100.000** |
| **Résultat 4** | **$USD 150.000** |
| **Résultat 5** | **$USD 250.000** |
| **Résultat 6** | **$USD 250.000** |
| **Gestion du projet** | **$USD 100.000** |

1. **Contacts**

PNUD:

1. Joseph.pihi@undp.org , Directeur Pays Adjoint/Programme
2. henri.mashagiro@undp.org, Expert en Gouvernance et Etat de Droit
3. Patricia. ntahorubuze@undp.org: Chargée de projet (Etat de droit)